

Transférer une demande à un médecin traitant

1. Pour transférer un dossier sanitaire à un médecin libéral depuis son TDB sanitaire, le professionnel du DAC doit avoir complété et validé les volets ADM et SOCIAL et DEMANDEUR.

2. Il doit impérativement indiquer le nom du médecin libéral du patient dans le volet ADM et SOCIAL et l'en informer par téléphone. Cette action fera apparaître le dossier dans le tableau de bord du médecin qui devra l'accepter.

3. Dans le volet ADM et SOCIAL, aucune date d'hospitalisation ne doit être renseignée. Seul l'item SANS HOSPITALISATION PREALABLE doit être coché.

1. Validation des volets ADM et SOCIAL et DEMANDEUR

Contenu du dossier

ORIENTATION	
VOLET MEDICAL	
VOLET SOINS ET PROJET	
VOLET ADMIN. & SOCIAL	
SERVICE DEMANDEUR	

2. Désignation du MT

Médecin traitant * **MEDECIN RPP50043353 VIRGINIE**
CABINET MME MEDECIN 2 RUE DE CHATEAUDUN
75009 - PARIS

3. Le médecin libéral se connecte à son espace de travail Viatrajectoire et confirme qu'il est le médecin traitant du patient. Il accepte le dossier pour que le transfert puisse se faire :

▼ Mme DERET Jacques (née le 10/02/1948, 75 ans)				
Dossier	Statut du dossier	Référent du dossier	Date de modification	Action attendue
2040586	En cours de rédaction	CHRU JEAN MINJOZ — Gériatrie - CHRU Besançon	23/03/2023	Accepter ou refuser le dossier

Accepter le dossier Fermer x

Confirmez-vous que vous êtes bien le médecin traitant du patient suivant :
Mme DERET Jacques (née le 10/02/1948, 75 ans)
25000 - BESANCON

Si vous refusez, il sera possible de changer d'avis depuis l'onglet "Dossiers annulés et hors patientèle" de la liste des patients

Accepter **Refuser** **Annuler**

Remarque : Il est possible d'annuler le transfert au MT grâce au bouton « Retour au service ».

En cliquant sur ce bouton, le médecin n'aura plus possibilité d'accepter la responsabilité du dossier et donc d'apporter des modifications au dossier

Actions sur le dossier

Transfert Patient

Retour au service

Le système l'informe de son acceptation

**Vous avez signalé ce patient
comme faisant partie de votre
clientèle auprès de ViaTrajectoire**

4. Toutes les conditions nécessaires sont requises. Le médecin libéral a accepté le dossier, le prescripteur peut désormais de son côté accéder au bouton TRANSFERT au MT :

 **Transfert au MT**

Un message avertir le professionnel du DAC qu'une fois le transfert effectif, il n'aura plus accès au dossier :

TRANSFERT DU DOSSIER AU MÉDECIN TRAITANT [X]

MEDECIN RPPS0043353 VIRGINIE
CABINET MME MEDECIN 2 RUE DE CHATEAUDUN
75009 - PARIS

Attention, vous serez redirigé vers votre tableau de bord. Une fois le transfert confirmé par le médecin, vous n'aurez plus accès à ce dossier.

5. Le médecin libéral doit confirmer qu'il accepte de prendre en charge la gestion du dossier :

TRANSFERT AU MÉDECIN TRAITANT [X]

Acceptez-vous de prendre en charge la gestion du dossier ?

6. Il pourra ensuite compléter les volets ORIENTATION / MEDICAL / SOINS ET PROJET

Action attendue

Compléter le dossier

→

Contenu du dossier

ORIENTATION	
VOLET MEDICAL	
VOLET SOINS ET PROJET	